

<https://www.snetap-fsu.fr/Avancement-et-Promotion-Les-Lignes-Directrices-de-Gestion-LDG-du-ministere.html>



Avancement et Promotion : Les Lignes Directrices de Gestion "LDG" du ministère

- CAP/CCP -

Date de mise en ligne : lundi 15 juin 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Les Nouvelles Lignes Directrices Générales Avancement et Promotion du MAA :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Nds LDG Avancement Promotion**

Les positions du Snetap-[FSU](#) :

Que sont les lignes directrices de gestion ?

La loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 prévoit entre autre la suppression de la compétence des [CAP](#), instance paritaire où siègent les délégué.e.s du personnel élu.e.s lors des élections professionnelles, pour les avancements et promotions des agent.e.s.

La présence des organisations syndicales permettait d'assurer l'équité de traitement de tous les personnels et la transparence des opérations. Que ce soit sur le mouvement ou sur les promotions, les délégué.e.s du personnel et les personnels administratifs effectuaient un travail de vérification du respect des règles, afin qu'il n'y ait aucun passe-droit.

Tout ce travail est réduit à néant par la loi de Transformation de la Fonction Publique. Les organisations syndicales sont écartées de la totalité du processus, le ministère le remplace par « les lignes directrices de gestion » ministérielles, peu contraignantes et sans garantie !

Que penser de ces LDG ?

Exclusion, opacité et arbitraire

Pour l'administration dire que « la valeur professionnelle est le premier critère à prendre en compte pour fonder la promotion » est pour nous un critère complètement subjectif entre les mains de la hiérarchie.

Nous dénonçons un principe d'action discriminant, car les choix de l'administration écartent volontairement un.e agent.e ayant une carrière stable dans un poste. Ces derniers sont mis à l'écart par les choix de l'administration mis en avant pour sélectionner les agent.e.s.

L'administration entend privilégier les critères suivants :

- " l'enchaînement de mobilités (géographiques, fonctionnelles et/ou structurelles),
- " l'ouverture à des thématiques différentes,
- " l'ouverture à des niveaux de responsabilités différents,
- " l'ouverture à des secteurs d'emplois différents (autres employeurs publics, secteur privé, secteur associatif, coopération internationale...).

La petite nuance se portant pour l'administration sur « un parcours moins varié peut être néanmoins valorisé dès lors qu'il s'inscrit dans une volonté de développer une compétence de spécialiste thématique... » ! Comment rendre attractifs certains postes, notamment en abattoirs...

Un objectif étonnamment oublié par l'administration !

Pour la FSU, il est primordial de rendre effectif l'**engagement pris dans le PPCR concernant le déroulement de**

Avancement et Promotion : Les Lignes Directrices de Gestion "LDG" du ministère

carrière des agent.e.s jusqu'à l'indice terminale du corps sans obstacle de grade. La ligne de directrice de gestion du Ministère de l'Agriculture ne reprend pas ce principe primordial, malgré notre intervention.

L'administration a essayé d'édulcorer la situation, mais le message est clair : autant dire que les marges de manoeuvre sont inexistantes !

Retrouvez [ici les amendements que la FSU Agri](#) avait défendu et transmis à l'administration lors des discussions.

Pour mémoire les [LDG "mobilité géographique"](#)